

N° 212

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 1975

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. LeBlanc (Westmorland-Kent), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport du Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, pour l'année civile 1974. (Document parlementaire n° 301-1/149A).

M. Trudeau, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, du rapport aux Premiers ministres, en date du 12 septembre 1975, du Comité fédéral-provincial de la propriété étrangère du sol. (Document parlementaire n° 301-4/75).

Il est ordonné,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la décision du Conseil du Trésor en date du 10 décembre 1974 environ, ayant trait aux demandes en réparation de préjudices résultant de locations d'immeubles par la Couronne.—(*Avis de motion portant production de documents n° 63—M. Reid*).

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lang, appuyé par M. Sharp,—Que le Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill C-76, Loi portant liquidation de la Fondation canadienne du cancer, créée pour les vingt-cinq ans de règne de George V, et autorisation de vendre les titres et avoirs de la Fondation et de transférer le produit de la vente et le solde des liquidités à l'Institut national du cancer du Canada.

M. Jamieson, au nom de M. Lalonde, appuyé par M^{me} Sauvé, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et, du consentement unanime, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.